

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :  
04/06/2024Nombre de conseillers  
en exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

**Séance du 11 juin 2024 à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

**Etaient présents :** M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain, Mme CHALMEAU Elodie et M. GIRAUDON Thibaut.

**Absents excusés avec pouvoir :** Mme CHALMEAU Vanina a donné pouvoir à M. Nicolas DURVILLE, M. FAULCONNIER Dominique a donné pouvoir à M. VOCORET Sylvain.

**Secrétaire de séance :** Mme CHALMEAU Elodie.

**N° 2024-17 – Travaux de restauration du beffroi de l'église - Architecte**

Différents devis ont été demandés et ont été reçus.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pouvant subventionner ces travaux à hauteur de 40% du montant HT, les devis leurs ont été envoyés pour validation des travaux avant le dépôt d'un dossier de subvention. Il nous a été répondu que les prestations envisagées doivent se faire dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre avec architecte et qu'elles ne sont pas acceptables sans autorisation officielle.

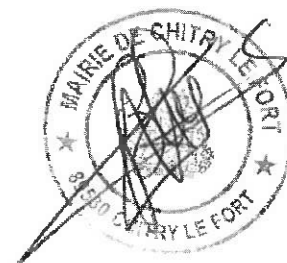
LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux à un architecte,
- CHARGE le Maire de prendre contact avec M. LERICHE Architecte à Auxerre pour l'établissement d'un contrat de maîtrise d'œuvre.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Christian BOULEY*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :  
04/06/2024Nombre de conseillers  
en exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

**Séance du 11 juin 2024 à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

**Étaient présents :** M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain, Mme CHALMEAU Elodie et M. GIRAUDON Thibaut.

**Absents excusés avec pouvoir :** Mme CHALMEAU Vanina a donné pouvoir à M. Nicolas DURVILLE, M. FAULCONNIER Dominique a donné pouvoir à M. VOCORET Sylvain.

**Secrétaire de séance :** Mme CHALMEAU Elodie.

**N° 2024-18 - Création d'un terrain multisport – Type de terrain**

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a validé le projet de création d'un terrain multisports et d'une plateforme en enrobé pour l'installation de celui-ci.

Pour information, le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport a été déposé et a été déclaré complet. Nous sommes dans l'attente de la décision.

Afin de pouvoir déposer la demande de subvention au titre de la DETR un Permis d'Aménager doit être fait. Il est demandé aux conseillers de choisir le type de terrain à installer, notamment concernant la création ou non d'une piste d'athlétisme en périphérie de celui-ci.

Trois entreprises ont été sollicitées et une présentation des différents devis est faite en séance.

Afin de pouvoir les comparer il est nécessaire de les faire actualiser en définissant précisément le type de terrain souhaité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le type de terrain souhaité qui aura comme critères :

- Terrassement et création de la Plateforme pour accueillir le terrain et la piste d'athlétisme,
- Terrain de 30 m x 15 m,
- Piste d'athlétisme avec 2 couloirs,
- 2 paniers de basket intérieurs aux frontons et 1 extérieur,
- 2 buts handball/football aux frontons,
- 4 mini buts type brésiliens,
- Gazon synthétique,
- Bardage bois composite,

- CHARGE M. GIRAUDON Thibaut de demander une actualisation des devis selon les critères ci-dessus aux 3 entreprises.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,  
Le Maire, Christian BOULEY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :  
04/06/2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

**Séance du 11 juin 2024 à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

Étaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain, Mme CHALMEAU Elodie et M. GIRAUDON Thibaut.

Absents excusés avec pouvoir : Mme CHALMEAU Vanina a donné pouvoir à M. Nicolas DURVILLE, M. FAULCONNIER Dominique a donné pouvoir à M. VOCORET Sylvain.

Secrétaire de séance : Mme CHALMEAU Elodie.

**N° 2024-19 – Achat de matériel technique**

Une demande de devis pour l'achat d'une sarclouse mécanique et d'une brosse de désherbage a été faite.

Une présentation du devis de la société Alabeurthe, qui s'élève à 5 210,40 € TTC, est faites en séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le devis de la société Alabeurthe pour un montant de 4 342,00 € HT, soit 5 210,40 € TTC,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment les devis,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Christian BOULEY*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :  
04/06/2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

Séance du 11 juin 2024 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

**Etaient présents :** M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain, Mme CHALMEAU Elodie et M. GIRAUDON Thibaut.

**Absents excusés avec pouvoir :** Mme CHALMEAU Vanina a donné pouvoir à M. Nicolas DURVILLE, M. FAULCONNIER Dominique a donné pouvoir à M. VOCORET Sylvain.

**Secrétaire de séance :** Mme CHALMEAU Elodie.

**N° 2024-20 – Régularisation du Domaine Public Autoroutier Concédé de l'autoroute A6 et rétablissement des voies de communication – Avis**

Dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'Autoroute A6 et des rétablissements des voies de communication, APRR a chargé le cabinet SINTEGRA, géomètres-experts, de procéder à la mise à jour du plan de DPAC suite à son élargissement à 3 voies au niveau de la section Auxerre Nord / Auxerre Sud, pour la portion qui traverse la commune de Chitry.

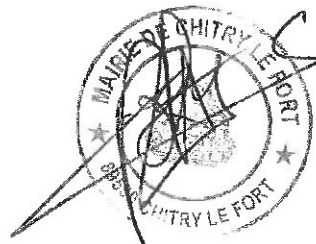
Les plans projets de délimitation sont présentés en séance pour avis. Il est précisé que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la société APRR.

Les conseillers se demandent pourquoi ce transfert se fait à la commune ? Qui a la charge de la remise en état ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
- DEMANDE que des informations supplémentaires soient fournies sur ce transfert,  
- CHARGE le Maire de prendre contact à ce sujet avec l'APRR.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Christian BOULEY*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :  
04/06/2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

**Séance du 11 juin 2024 à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

**Etaient présents :** M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain, Mme CHALMEAU Elodie et M. GIRAUDON Thibaut.

**Absents excusés avec pouvoir :** Mme CHALMEAU Vanina a donné pouvoir à M. Nicolas DURVILLE, M. FAULCONNIER Dominique a donné pouvoir à M. VOCORET Sylvain.

**Secrétaire de séance :** Mme CHALMEAU Elodie.

**N° 2024-21 – Convention d'utilisation de la plateforme de l'eau de la vierge – Cas des particuliers**

Des administrés ont sollicité la commune pour signer une convention d'utilisation de l'eau de la plateforme de l'eau de la vierge dans le cadre de l'arrosage de leur jardin potager.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de laisser l'utilisation de l'eau de la plateforme de l'eau de la vierge gratuite pour les particuliers de la commune,
- DIT qu'une information sur les restrictions éventuelles pourra être faite sur la pompe le cas échéant, par exemple en période de vendanges.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Christian BOULEY*

